

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU MEYGAL
10 PLACE ST ROBERT
43260 ST JULIEN CHAPTEUIL

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 AVRIL 2008 A LA SALLE POLYVALENTE DU PERTUIS;

UN BUDGET PRIMITIF VOTE A L'UNANIMITE

C'est dans la nouvelle salle polyvalente du Pertuis que Pierre Darne, Maire, a accueilli les élus communautaires qui ont découvert une belle réalisation, fonctionnelle et accueillante.

Après approbation du compte rendu de la séance du 02 avril, le Président, Daniel Décot, a présenté et détaillé devant un auditoire très attentif un budget primitif qui s'élève à 1 416 622.81 Euros pour la section de fonctionnement et 324 784.63 Euros pour la section d'investissement. Le budget annexe de la zone d'activité de Lachamp s'équilibre à hauteur de 1 220 031.88 Euros, dont 746 688 euros d'opérations d'ordre, c'est-à-dire d'opérations qui ne génèrent pas de mouvements financiers. La structure du budget est marquée par l'évolution de certains postes comptables incompressibles (déchets ménagers, ramassage scolaire, petite enfance) et l'optimisation des moyens de fonctionnement (faible charge de personnel).

Bien que les taux de fiscalité de la communauté de communes soient parmi les plus bas des établissements intercommunaux de Haute Loire, le conseil communautaire a choisi de recourir à une augmentation très mesurée afin de ne pas hypothéquer l'avenir et d'assurer les charges nouvelles liées aux évolutions de notre structure. Un effort particulier va être porté cette année sur le domaine petite enfance, afin de satisfaire les besoins recensés dans nos communes. Pour préparer et faciliter les prises de décision du conseil communautaire en la matière, une commission petite enfance est mise en place. Elle sera chargée notamment d'étudier les modalités d'évolution des structures (halte garderie multi-sites) et d'analyser les besoins et la gestion des services petite enfance. Après les sites de Chapeuil et de Couteaux, le programme touristique dans le cadre de l'opération volcans en liberté va se poursuivre. Le budget 2008 a toutefois un parti-pris de prudence en matière d'investissements afin de permettre aux nouveaux élus de développer et mettre en œuvre de nouveaux projets, la communauté de communes ayant des capacités d'endettement intactes et une situation financière saine.

Le Président remercie l'ensemble des élus du vote favorable unanime de ce budget.

Afin de faciliter le fonctionnement courant de la communauté, le conseil communautaire accorde un certain nombre de délégations au Président, notamment en matière de finances (marchés, emprunts, régies comptables) et de recrutement de personnel (saisonnier ou ponctuel). Le conseil communautaire a ensuite abordé quelques points divers: désignation des délégués au Sivom du Meygal, au Pays du Velay, participation financière pour la réédition du topo-guide du GR 40, intégration dans le site de la Communauté des services publics en ligne et de proximité proposés par la Région, renouvellement d'adhésion au groupement de commandes du centre de gestion, subvention de 300€ à la chambre d'agriculture pour la collecte des plastiques agricoles).